

p.B.15.21.Pays-Bas BR/SI/er

Berne, le 19 octobre 1970

CONFIDENTIEL

C o m p t e - r e n d u

des entretiens du 6 octobre 1970

au Ministère des Affaires Etrangères à La Haye

entre M. le Conseiller fédéral Graber et

le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas M. Luns- Participants du côté suisse:

- M. le Conseiller fédéral Pierre Graber, Chef du Département politique fédéral
- M. l'Ambassadeur Pierre Micheli, Secrétaire Général du Département politique fédéral
- M. l'Ambassadeur Paul R. Jolles, Directeur de la Division du Commerce
- M. l'Ambassadeur Rudolf Bindschedler, Jurisconsulte du Département politique fédéral
- M. l'Ambassadeur Claude Caillat, Ambassadeur de Suisse aux Pays-Bas
- M. Louis-Albert Natural, Chef du Service de documentation politique
- MM. Edouard Brunner, Premier Secrétaire ^{d'Ambassade} à La Haye et Pierre-Yves Simonin, Secrétaire du Chef du Département politique (procès-verbal)

- Participants du côté néerlandais:

- M. J. Luns, Ministre des Affaires étrangères
- M. H.J. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères
- Le Baron D.W. van Lynden, Directeur général des Affaires politiques
- Le Baron J. de Vos van Steenwijk, Ambassadeur des Pays-Bas à Berne
- M. A.F.K. Hartogh, Directeur général de la Coopération européenne
- M. K.W. Reinink, Directeur d'Europe
- M. F. Italianer, Directeur de l'Intégration européenne
- M. J. van der Valk, Directeur des Affaires de l'OTAN et de l'UEO
- M. J. Vixseboxse, Directeur, Direction des Organisations internationales
- M. C. Thurkow, Directeur de la Presse



- 2 -

- M. M.C. van der Burcht van Lichtenbergh, Adjoint au Directeur d'Europe
- M. T.H. de Meester, Adjoint à la Section du transport aérien

- Ordre du jour:

1. Intégration européenne
2. Droit humanitaire
3. Relations Est-Ouest
4. Sécurité aérienne

- Début de la séance: 16.20 h

* * *

1. Intégration européenne

Monsieur Luns: C'est la première fois dans l'histoire que le Chef du Département Politique se rend en visite officielle aux Pays-Bas. C'est donc pour nous un honneur particulier que de vous y accueillir et nous vous souhaitons une très cordiale bienvenue. Quant à moi, je garde le meilleur souvenir de l'accueil que vous m'avez réservé à Berne, en juin dernier, des conversations intéressantes que nous y avons eues et de l'hospitalité que vous m'avez offerte dans votre demeure particulière à Savigny.

Nous sommes ici pour reprendre utilement le dialogue déjà commencé. Je ne regrette qu'une chose: que votre visite aux Pays-Bas soit si courte.

Monsieur Graber: Je vous remercie des paroles de bienvenue que vous avez prononcées; j'y suis très sensible. C'est en effet la première fois que le Chef du Département Politique fédéral se rend aux Pays-Bas, et pour moi c'est ma première visite officielle à l'étranger. Si elle me mène à La Haye, c'est en raison d'abord des excellentes relations que nos deux pays entretiennent, mais aussi parce qu'à la tête de la diplomatie néerlandaise se trouve une personnalité qui a toujours fait preuve d'une grande compréhension pour mon pays et a marqué de sa

- 3 -

forte empreinte le monde politique de ces dernières années.

Monsieur Luns: Nous nous entretiendrons, dans l'ordre, des questions relatives au Marché Commun, au droit humanitaire, aux relations Est-Ouest, à la piraterie aérienne et de toute autre question que vous désiriez aborder.

En ce qui concerne le Marché Commun, nos entretiens précédents m'ont confirmé que le gouvernement suisse a étudié de manière approfondie les possibilités d'accord avec le Marché Commun. Je puis vous assurer que la conférence ministérielle du 10 novembre sera plus satisfaisante pour vous que celle de 1962. D'ailleurs, j'interviendrai auprès de M. Malfatti et des autres membres de la Commission, de manière que la réunion du 10 novembre ne prenne pas l'allure d'un "hearing".

Monsieur Graber: Nous avons, depuis notre dernière rencontre, poursuivi nos réflexions pour définir la position suisse à la veille des conversations de Bruxelles. Je tiens à exprimer notre réel désir de participer à la construction européenne. Entre les pays membres du Marché Commun et la Suisse l'imbrication économique est considérable - le 58% de l'ensemble de nos échanges commerciaux (pourcentage comprenant l'agriculture) se fait avec les pays de la Communauté - et cela rend un accord d'autant plus nécessaire. Nos importations en provenance de la CEE croissent; elles n'ont pas été suivies, ces dix dernières années, par nos exportations, à telle enseigne que notre balance commerciale avec le Marché Commun est passive de 5,8 milliards de francs. Sur le plan des invisibles, il faut rappeler qu'un tiers de nos touristes provient des pays du Marché Commun et deux tiers de nos assurances y sont contractées. Trois quarts de notre main-d'oeuvre en proviennent aussi et surtout, je le souligne, le 35% de l'ensemble de nos investissements se trouvent dans les six pays de la Communauté.

Notre désir de nous rapprocher de l'Europe des Six provient aussi du fait que nous avons/avec chacun de ces pays de très nombreux liens, historiques, géographiques et culturels. Enfin, nous pensons que les buts que se sont assignés les Six sont ceux qui répondent le mieux au génie européen. Il est essentiel que l'Europe cesse d'être absente de la scène mondiale. Dès lors, adhésion, direz-vous ? Nous répondons: oui, mais, en insistant sur le "mais".

- 4 -

En effet, les finalités politiques du Marché Commun - au demeurant légitimes et souhaitables - telles que les conçoivent les Etats membres, sont incompatibles avec notre neutralité permanente et armée. Les Neutres en Europe sont un élément de détente. De plus, la neutralité suisse joue un rôle pour l'Autriche qui ne peut pas être ignoré. Ainsi, du fait de sa neutralité, la Suisse ne peut envisager d'adhérer au Marché Commun en qualité de membre à part entière.

Alors, adhésion avec réserve de neutralité? Nous voyons là aussi une impossibilité pour les Etats membres. Cela équivaudrait à entrer dans le Marché Commun sans en accepter les finalités politiques. Or, selon les Etats membres, le Marché Commun est inséparable de ses finalités politiques. Pour la Suisse l'adhésion avec réserve de neutralité serait une solution peu réaliste, car elle ne tiendrait pas compte d'un certain degré d'autonomie que nous devons maintenir dans le domaine économique, entre autres, pour poursuivre notre politique de neutralité et en conserver^{la}/crédibilité.

La neutralité que nous voulons garder et notre indépendance sont des objectifs tout aussi importants, vous le savez, et nécessaires au point de vue interne. Aucune concession ne peut être faite sur ce plan-là.

Nous recherchons un accord le plus large possible dans tous les domaines où une collaboration entre la Suisse et le Marché Commun est à la fois utile et concevable. Nous souhaitons que cet accord comprenne aussi les domaines dits de la "deuxième génération", qui pour un pays hautement industrialisé comme le nôtre, sont d'un intérêt évident.

Nous devons trouver des formules de collaboration qui ne compliquent pas le mécanisme de la Communauté, donc des formules simples, que nous vous proposons de chercher en commun, en tenant compte de nos intérêts et de nos objectifs respectifs. Une formule adéquate même si cela n'est pas facile, doit et peut être trouvée.

Nous vous proposons de faire un inventaire ensemble des problèmes à résoudre. Nous nous rendons compte que dans une telle entreprise nous serons appelés à faire des sacrifices, mais entre honnêtes gens le dialogue devrait déboucher sur des solutions.

- 5 -

Sur le plan de la procédure, nous vous proposons un dialogue dénué de parti pris, d'idées préconçues. Je dois vous avouer qu'en Suisse nous sommes quelque peu préoccupés par la séance du Conseil des Ministres de la fin de ce mois, qui doit reprendre l'examen de la position des Neutres. Nous espérons qu'elle ne débouchera pas sur des positions restrictives ou figées. Nous pensions que votre attitude envers les Neutres ne subirait plus de modifications et que vos décisions antérieures étaient suffisantes.

Sur le plan de la procédure encore, nous pensons qu'une priorité doit être donnée naturellement aux négociations de la Grande-Bretagne. En aucun cas, nous ne voulons freiner ou gêner ces négociations. Nous n'avons jamais songé pour nous à des négociations qui commenceraient en même temps que celles de la Grande-Bretagne. Cependant il est nécessaire que nos conversations exploratoires commencent bientôt, parce que pour certains problèmes il faut trouver des solutions d'ensemble tenant compte de tous les pays qui participeront aux conversations et aux négociations de Bruxelles. De plus, il y a un intérêt évident à ce que les accords que le Marché Commun négociera avec ces pays entrent en vigueur en même temps.

J'exprime également le souhait qu'il n'y ait pas entre le 10 novembre et l'ouverture de nos conversations exploratoires des délais trop considérables. Cela nous créerait en effet des difficultés de politique intérieure. Selon nous, une récente initiative sur les ouvriers étrangers qui travaillent en Suisse avait aussi pour but de freiner la volonté de la Confédération de rechercher un accord avec le Marché Commun. Les questions politico-psychologiques sont donc importantes.

J'exprime aussi l'espoir que pendant nos conversations à Bruxelles nous puissions être tenus informés du développement des négociations qui se dérouleront parallèlement aux nôtres. Cela facilitera la recherche de solutions. Enfin, je voudrais vous demander votre avis sur les effets du Traité de Moscou sur la négociation entre le Marché Commun et, entre autres, la Grande-Bretagne.

- 6 -

Monsieur Luns: Vos pensées et vos idées sont aussi les nôtres en ce qui concerne la forme de la coopération entre la Suisse et le Marché Commun. Nous arrivons aussi à la conclusion qu'une adhésion à part entière est très difficile pour votre pays. La Suède semble croire à une possibilité pareille avec des exceptions politiques. Pour nous autres, Hollandais, cela semble difficile à réaliser. Nous considérons en revanche avec sympathie ce que vous nous proposez et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin qu'une solution aussi satisfaisante que possible soit trouvée pour la Suisse. Je peux vous assurer qu'au Conseil des Ministres de la fin de ce mois je ferai moi-même de sorte qu'il n'y ait pas de fait accompli avec lequel vous seriez confrontés le 10 novembre; toutes les options seront laissées ouvertes.

Je voudrais dire à ce point qu'il serait de bonne tactique pour l'Autriche de suivre au plus près la Suisse, car elle lèverait ainsi l'hypothèque soviétique. Nous n'avons que peu de compréhension pour la soi-disant neutralité suédoise, et les récentes élections dans ce pays ne sont pas de nature à faciliter la prochaine négociation de Stockholm avec nous.

Pour la Suisse, il me semble qu'il faut tendre vers une solution particulière qui devrait consister en un accord aussi étendu que possible axé sur la situation d'un pays hautement industrialisé. Cet accord devrait donc comporter certains aspects institutionnels. Il faudrait également ajouter quelques clauses sur l'agriculture - tout en reconnaissant les difficultés de la Suisse dans le domaine agricole - car l'accord devrait pouvoir être fondé sur l'article XXIV du GATT. Cet article exige que "substantially all the trade" soit couvert par la démobilitation tarifaire.

Tel est notre point de vue, mais j'ajoute que les Six n'ont pas encore de position commune au sujet du genre d'accord qui pourrait être conclu avec vous. J'ignore si vous êtes en rapport avec l'Autriche et la Suède; dans l'affirmative, une position commune est-elle envisagée?

Je comprends votre désir d'abrégé les délais entre le 10 novembre et l'ouverture de conversations exploratoires et je suis d'accord également sur ce point.

Quant à l'information sur les négociations en cours, elle devrait

- 7 -

se faire directement entre Berne et la Commission du Marché Commun. Le gouvernement néerlandais, pour sa part, est prêt à vous aider également à ce sujet en vous fournissant des informations concrètes et aussi nos impressions. Moi-même, le Secrétaire d'Etat et les hauts fonctionnaires recevrons toujours volontiers votre Ambassadeur à La Haye pour le tenir au courant des négociations, notamment des négociations britanniques. Nous n'avons aucune objection politique quelconque contre des liens, très forts ou moins forts, entre la Suisse et le Marché Commun. Je ne décèle également aucune objection de cette nature chez nos cinq partenaires. En revanche, on note une certaine hésitation de l'Italie à l'égard de l'Autriche; il y a également le problème suédois que j'ai cité avant.

Monsieur de Koster: J'ai vu récemment M. Palme, qui est prêt à accepter tous les articles du Traité de Rome, mais sans le préambule dont découlent les finalités politiques. Je voudrais vous poser quelques questions sur la façon dont vous envisagez ces problèmes. Etes-vous prêts à accepter une union douanière? Que pensez-vous de l'harmonisation monétaire? De la libre circulation des ouvriers? Des capitaux? Il y a également le problème de vos relations avec les autres membres de l'AELE. Nous admettons qu'il faut éviter d'ériger de nouvelles barrières douanières. Pour cette raison, les différents accords devraient entrer en vigueur simultanément. Au sujet de l'horaire, je pense que les véritables négociations avec le Royaume-Uni auront lieu en mars ou avril et il faudra savoir jusque-là si et dans quelle mesure la Suisse peut accepter les dispositions du Traité de Rome.

Monsieur Luns: Je comprends votre désir de rechercher un accord sur les problèmes de la "deuxième génération". Il ne faut toutefois pas se méprendre sur les difficultés. Une union monétaire par exemple est très difficile à réaliser, vu qu'elle va dans le même sens qu'une union politique.

Je voudrais ici vous livrer un de mes soucis, que je partage d'ailleurs avec mon collègue Harmel à propos du Traité germano-soviétique. C'est celui de la grande place qu'occupe dans les délibérations allemandes le problème des pays de l'Est et des incidences du Traité en Europe. En effet, M. Scheel est à 80% absorbé, comme M. Brandt d'ailleurs, par la "Ostpolitik". Le président allemand en exercice à Bruxelles risque de ne pas mettre l'énergie voulue à faire progresser les choses au sein de la Communauté.

- 8 -

Monsieur Graber: Pour répondre au Secrétaire d'Etat, M. de Koster, je voudrais dire que nous n'avons pas de schéma pour la négociation. Nous proposons d'examiner ensemble les problèmes, lors des conversations de Bruxelles. Pour répondre point par point il serait aujourd'hui un peu tôt. Il me semble d'ailleurs que les questions de M. de Koster sont posées dans une perspective différente de la nôtre, c'est-à-dire dans la perspective de l'adhésion plutôt que dans celle d'une solution particulière. A notre avis, il ne faudrait pas nécessairement prendre le Traité de Rome sur chaque point comme base de discussion. Examinons d'abord les convergences d'intérêts.

Monsieur Luns: Pour me résumer, je voudrais répéter qu'il nous paraît indiqué que la Suisse négocie un accord spécial aussi large que possible, mais concentré sur l'industrie. Il est très souhaitable que cet accord soit fondé sur l'article XXIV du GATT (plutôt que sur l'art. XXV). S'il vous est possible d'exprimer quelques idées sur le genre d'accord que vous voulez conclure, sur les concessions que vous êtes prêts à faire, cela serait très utile le 10 novembre.

Monsieur Graber: Nous savons les domaines où un accord doit être recherché. Compte tenu du nombre de ces intérêts, nous pensons qu'un accord global est nécessaire.

Monsieur Jolles: Les aspects institutionnels d'un futur accord sont particulièrement importants pour les problèmes de la deuxième génération.

Nous pensons aussi que notre accord devra être conforme au GATT. C'est un point essentiel.

Nous ne pensons pas que la bonne méthode soit de se pencher sur les réserves que nous devrions faire par rapport à tel ou tel article du Traité de Rome. Recherchons plutôt les éléments positifs qui pourront être inclus dans un accord. Avec l'Autriche, nous avons effectivement des contacts très suivis et nos positions respectives sont assez proches. Nous ne savons rien de la position suédoise. Mais nous aurons avec les Suédois des conversations avant le 10 novembre.

Monsieur Luns: L'Autriche devrait s'appuyer sur la Suisse et se référer à elle; car tout le monde, les communistes inclus, croient en votre neutralité. Les Autrichiens m'ont toujours paru un peu optimistes en ce qui concerne l'attitude soviétique à l'égard de leurs efforts pour se lier au Marché Commun.

- 9 -

Monsieur Jolles: L'équipe qui est actuellement au pouvoir à Vienne est plus consciente que la précédente de ces difficultés. Elle s'intéresse donc à l'adoption d'une position de négociation assez semblable à celle de la Suisse.

Permettez-moi de revenir sur un autre point. La conformité au GATT de notre accord nous paraît nécessaire. Il s'agit en effet de préserver le bon fonctionnement du GATT. Le Gatt joue un rôle important, notamment du fait qu'il offre des possibilités de contacts et de négociations entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

Nous nous préoccupons aussi que notre accord avec le Marché Commun ne porte pas atteinte à nos bonnes relations avec les Etats-Unis auxquelles nous attachons la plus grande importance. Nous voulons trouver des formules qui tiennent compte des intérêts américains. Nous rejoignons sur ce point les idées exprimées par M. Luns à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la nécessité de promouvoir le commerce mondial.

Monsieur Luns: Vos préoccupations sont aussi les nôtres. Comme vous, nous voulons préserver le bon fonctionnement du GATT.

Certaines difficultés ont surgi entre les Etats-Unis et le Marché Commun. Il ne faut pas que les accords qui seront conclus à Bruxelles viennent les aggraver. Nous voulons, au contraire, les aplanir.

II. Droit humanitaire

Monsieur Luns: Le droit de la guerre qui trouve son origine dans les traités signés à La Haye, en 1899 et en 1907, ainsi que le droit humanitaire issu des conventions de Genève de 1949 ont besoin d'être mis à jour. Vous vous êtes déclarés prêts à organiser une Conférence diplomatique à cette fin en 1972, précédée en 1970 et 1971 de réunions d'experts. Nous avons reçu l'aide-mémoire suisse; nous y avons répondu. On peut envisager différentes manières de procéder; le CICR a également des idées là-dessus. On peut imaginer des procédures en commun ou, au contraire, séparées. Il faut aussi tenir compte des Nations-Unies.

Monsieur Bindschedler: Le CICR et le gouvernement suisse ne demandent pas de révision des Conventions de 1949, que nous voudrions laisser intactes. Nous voulons les développer et combler les lacunes. Comme vous l'avez dit, il y a deux complexes distincts mais qu'on ne peut en fait plus séparer, celui de La Haye et celui de Genève. Plusieurs questions sont traitées dans les Conventions de la Haye et dans celles de Genève.

- 10 -

Il en résulte que l'ensemble de ces conventions est imbriqué. Certaines questions, comme celle de la protection des populations civiles et/ ^{celle} des guerres civiles ont évolué et doivent être revues. Enfin, il y a des situations nouvelles dont il faut tenir compte: guerillas, etc. Nous proposons que des conversations s'engagent au niveau des experts soit à Berne, soit à La Haye pour examiner les problèmes et en faire l'inventaire. Notre désir est de collaborer le plus étroitement possible avec vous.

Monsieur Luns: J'accepte votre suggestion qui me paraît utile. Mon Ministère et le vôtre prendront les dispositions nécessaires.

III. Relations Est-Ouest

Monsieur Graber: Pour caractériser la situation actuelle, j'évoquerai un certain nombre de faits qu'il nous faut analyser, avec les implications qu'ils ont les uns sur les autres. Le traité germano-russe, les problèmes de Berlin, la conférence européenne de sécurité, la situation explosive en Méditerranée orientale. Nous sommes étonnés de voir le raidissement soviétique après le Traité de Moscou, notamment en ce qui concerne le problème de Berlin, mais aussi dans le Moyen-Orient. Nous pensons que tant qu'une détente ne sera pas intervenue dans ces deux secteurs, la conférence sur la sécurité européenne n'aura pas lieu. La détente en Europe ne peut en effet être entière si simultanément la tension monte au Moyen-Orient. Les deux régions sont trop proches l'une de l'autre et les problèmes parfois s'emboîtent. Nous sommes en faveur d'une telle conférence et nous pensons que ce qu'on appelle l'institutionnalisation de celle-ci se réalisera par la création d'un secrétariat.

Monsieur Luns: Votre analyse couvre entièrement la mienne. La tension au Moyen-Orient et à Berlin bloque actuellement tout progrès dans les relations Est-Ouest. J'ai reçu le 15 septembre dernier l'Ambassadeur de l'URSS à La Haye. Il m'a dit que le Traité de Moscou était le plus important signé par l'URSS depuis 50 ans. Je suis donc aussi étonné que vous de constater le durcissement soviétique et le fait que l'URSS ne semble pas réaliser que ce Traité ne sera ratifié au Bundes-

tag qu'à condition qu'un climat de détente règne. Cela nous cause des préoccupations assez grandes. Je ne partage toutefois pas les inquiétudes au sujet d'un nouveau Rapallo. Il s'agissait alors de deux pays également faibles, sortis très éprouvés de la guerre. Aujourd'hui il en va autrement. La liberté d'action de l'Allemagne n'est pas entière. Elle est liée à l'Occident par trop de liens. Tant que Brandt est au pouvoir je n'ai aucune inquiétude. Au sujet de la conférence de sécurité, un certain optimisme que nous éprouvions après la conférence de l'OTAN à Rome ne s'est pas justifié. A dire vrai, je suis quelque peu intrigué ("puzzled") par l'attitude de l'URSS: qu'espère-t-elle gagner d'une telle conférence ? La RFA, elle, obtient une manière de traité de paix. Les seuls pays qui aient un véritable intérêt à cette conférence sont les petits pays de l'Est qui espèrent par ce biais obtenir ainsi une autonomie un peu plus grande. Cet espoir est-il de mise, lorsqu'on songe à la "doctrine Brejnev"?

A ce propos je voudrais vous dire que lors d'un entretien que j'ai eu avec le Ministre bulgare des Affaires étrangères, celui-ci n'a pas exclu à l'avenir des interventions soviétiques du type tchécoslovaque; M. Bachev appelle cela "l'aide fraternelle à ses amis".

IV. Sécurité aérienne

Monsieur Graber: Après l'attentat de Kloten et surtout la catastrophe de Würenlingen, les autorités suisses ont pris différentes mesures de sécurité: surveillance des passagers lors de leur embarquement, rétablissement des visas pour les ressortissants de nombreux Etats, contrôle du frêt, des bagages et du courrier postal. Elles ont été renforcées à la suite des événements des 6 et 9 septembre dernier. Nous nous rendons compte cependant qu'en matière de prévention nous serons toujours en retard d'une mesure sur les terroristes décidés à tout et qui plus est, échappant au contrôle des Etats arabes dont certains les protègent ou du moins les tolèrent. A mon avis, il n'y a pas de solution à ce problème, si ce n'est celle de pouvoir recourir à un règlement international, un accord prévoyant des sanctions sévères pour ce genre de délit.

- 12 -

Monsieur Luns: Nous sommes également fort préoccupés par ce problème. Il y a quelques jours, nous l'avons porté à l'ordre du jour de l'ONU ^{*)}. D'autre part, nous avons invité les représentants des pays intéressés à se réunir, au début décembre à La Haye, dans le cadre de l'OACI. Les Etats arabes n'ont ni le désir ni les moyens de contrôler les mouvements palestiniens. Nous avons pris des mesures de sécurité identiques aux vôtres. Je propose que votre pays et le mien collaborent étroitement dans ce domaine de la sécurité aérienne; nous sommes ouverts à toute suggestion. Il m'intéresserait de savoir pourquoi les terroristes s'en sont pris en particulier à la Suisse.

Monsieur Graber: Il faut reconnaître que l'opinion publique suisse est très anti-arabe, notamment depuis la guerre des 6 jours. Pourtant je ne pense pas que les attentats de Kloten et de Würenlingen ont été commis dans l'idée de nuire à la Suisse. Dans le premier cas, la compagnie El Al était visée et dans le second rien ne permet de conclure à un acte délibérément dirigé contre la Suisse. Il est indéniable par contre que depuis la condamnation par un tribunal suisse des trois auteurs de l'attentat de Kloten et l'instauration de certaines mesures de sécurité - je pense au rétablissement des visas pour les ressortissants des Etats arabes - l'animosité des Arabes à notre égard a augmenté tout naturellement. Quant à votre offre de collaborer à la recherche d'une solution satisfaisante de ce grave problème, je l'accepte bien volontiers et vous en remercie.

Fin de la séance: 18.35 h.

* * *

^{*)} La VIème Commission est saisie de la question.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

p.B.15.21.Pays-Bas - SI/er

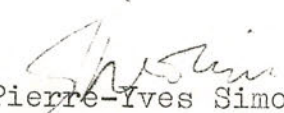
Berne, le 20 novembre 1970

CONFIDENTIEL

Monsieur le Conseiller fédéral Graber
 Monsieur l'Ambassadeur Micheli
 Monsieur l'Ambassadeur Thalmann ppc
 Monsieur l'Ambassadeur Bindschedler
 Monsieur l'Ambassadeur Janner ppc
 Monsieur l'Ambassadeur Marcuard ppc
 Monsieur le Ministre Diez ppc
 Monsieur le Ministre Gelzer ppc
 Monsieur Natural
 Monsieur Erni ppc
 Monsieur Saluz (dossier)

en outre à: Monsieur le Conseiller fédéral Brugger
 Monsieur l'Ambassadeur Jolles (2 ex)
 Monsieur l'Ambassadeur Weitnauer ppc
 Monsieur de Tscherner ppc
 Bureau de l'Intégration (5 ex)
 Mission suisse auprès des Communautés
 Européennes, Bruxelles (3 ex)
 Ambassades dans les pays de la CEE
 Ambassades dans les pays de l'AELE

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, le compte-rendu des entretiens qui ont eu lieu à La Haye le mardi 6 octobre 1970 entre Monsieur le Conseiller fédéral Pierre Graber et le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, Monsieur Joseph Luns.


 Pierre-Yves Simonin